



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le **8 décembre 2025**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 542-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 481-2023 VISANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Marine Revol

Directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : [www.st-felix-de-valois.com](http://www.st-felix-de-valois.com), entre 10 h et 16 h, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Marine Revol

Directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe